


<p align="center"><b>Association Lin Nam</b>  <b>Maison des associations du 12ème</b>  BAL 19A - 181, avenue Daumesnil - 75012 Paris  Email: <a href="mailto:president@linnam.fr">president@linnam.fr</a>  <a href="mailto:secretairegeneral@linnam.fr">secretairegeneral@linnam.fr</a></p>	 <p>Site internet : <a href="http://www.linnam.fr/">http://www.linnam.fr/</a></p>
---	---

**FICHE D'INSCRIPTION TAI JI QUAN**  
**SAISON 2019-2020**

**Date limite d'inscription : 30 septembre 2019**

**Le dossier d'inscription complet est à remettre en mains propres au responsable de Tai Ji Quan (Stéphane VIRASAK)**

**Merci de remplir en MAJUSCULES**

<b>Mme/ M.</b>	<b>Nom:</b>	<b>Prénom:</b>
Né(e) le:	à:	Nationalité:
Adresse:		Code postal/commune:
Téléphone:	Mail (pour les infos de Lin Nam) :	

**Cocher la formule d'inscription correspondante:**

	<b>Tarifs</b>
<b>Adulte ancien membre (= inscrit la saison précédente uniquement)</b>	✍ 170 euros
<b>Adulte nouveau membre</b>	✍ 200 euros

**Documents à joindre impérativement à cette fiche d'inscription:**

*Les caches à cocher sont à compléter par la personne qui a réceptionné le dossier*

✍ **Cotisation** (par chèque de préférence, à l'ordre de l'association Lin Nam)

**Pour recevoir une attestation d'inscription, merci d'adresser un mail à :**

[secretairegeneral@linnam.fr](mailto:secretairegeneral@linnam.fr)

Fait à

Le Signature



## Règlement intérieur de Lin Nam

### Saison 2019–2020

#### 1. Fonctionnement

L'association Lin Nam est une association cf. « Loi 1901 ». Elle est dirigée par un conseil d'administration, composé du bureau (président, trésorier, secrétaire) et de responsables. Tout adhérent peut proposer sa candidature pour participer à la vie de l'association. Les membres du bureau ainsi que tous les responsables sont exonérés des frais d'inscription (frais d'adhésion ET licence sportive).

#### 2. Adhésions

Toute personne souhaitant devenir adhérente de l'association Lin Nam doit remettre son dossier d'inscription complet ainsi que sa cotisation au secrétaire général de Lin Nam. La réception de la carte membre vaut confirmation d'adhésion. Cette adhésion vaut uniquement pour la saison en cours. Sur demande, tout adhérent ayant réglé sa cotisation pour la saison en cours peut demander une attestation de paiement de la cotisation réglée.

#### 3. Traitement des inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées en fonction de leur ordre de réception, sur un fichier informatisé ou papier géré par l'association Lin Nam.

#### 4. Période d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 4 septembre au 6 octobre 2019 pour les nouveaux membres. Les anciens membres peuvent s'inscrire à compter du 1<sup>er</sup> août 2019. Passé ce délai, ils ne bénéficient plus d'une priorité pour les inscriptions. Toute demande d'inscription au-delà du 6 octobre 2019 doit être étudiée par le bureau.

#### 5. Pratique sportive

Il est demandé aux adhérents de respecter les lieux et les autres pratiquants, et de se munir de chaussures prévues pour la pratique de sports en salle.

#### 6. Cartes membres

Conformément à la convention d'utilisation des gymnases, tout adhérent doit pouvoir montrer sa carte membre aux gardiens ainsi qu'aux responsables de salle de Lin Nam, si ceux-ci le lui demandent. Cette carte est remise à l'adhérent, dès réception de son dossier complet par le secrétaire.

#### 7. Créneaux horaires & indisponibilités

Les créneaux horaires pour la saison 2019–2020 sont disponibles sur le site internet de l'association à compter du 1er septembre 2019. Les gymnases peuvent être indisponibles pour des raisons indépendantes de la volonté de l'association, ou pour des compétitions ; il est donc conseillé de consulter le site internet de l'association régulièrement afin de connaître les dates concernées. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation des créneaux.

**Association Lin Nam**  
**Maison des associations du 12ème**  
BAL 19A – 181, avenue Daumesnil – 75012 Paris  
Email: [president@linnam.fr](mailto:president@linnam.fr)  
[secretairegeneral@linnam.fr](mailto:secretairegeneral@linnam.fr)



Site internet : <http://www.linnam.fr/>

#### **8. Séances d'essai & invitations**

Les personnes ont la possibilité d'effectuer une séance d'essai au maximum. Par ailleurs, tout adhérent a la possibilité d'inviter une personne lors des séances de jeu libre, sous réserve d'obtenir l'accord au préalable d'un responsable de gymnase de l'association Lin Nam.

#### **9. Modifications et réclamations**

Le présent règlement peut être modifié par l'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration. Toutes les réclamations doivent être adressées au Président. Le règlement intérieur est établi par le conseil d'administration conformément aux statuts de l'Association, puis ratifié par l'Assemblée Générale ordinaire. Il peut être modifié par la même procédure.

#### **10. Matériels**

L'association Lin Nam ne fournit pas le matériel nécessaire à la pratique sportive (chaussures, raquette, volants). En revanche, elle propose à la vente aux adhérents des tubes de volants de badminton à un tarif préférentiel, dans la limite des stocks disponibles.